



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2000
Français
Original: anglais/espagnol

Cinquante-cinquième session

Point 92 de l'ordre du jour*

Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes

Moyens d'étude et de formation offerts par les États membres aux habitants des territoires non autonomes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Le présent additif fait état des informations reçues après le 25 mai 2000.

Argentine

Dans une note verbale datée du 27 juin 2000, le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que les îles Malvinas ont été qualifiées de territoire non autonome par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il s'agit là d'une conséquence de l'occupation illégitime du territoire argentin par le Royaume-Uni depuis 1833.

L'Organisation des Nations Unies a indiqué à maintes reprises que le différend existant entre l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet de ces territoires devait être réglé au moyen de négociations pacifiques.

Sans préjuger de ce règlement et étant donné que les îles font partie du territoire national argentin, leurs habitants bénéficient, au même titre que le reste de la

population argentine des avantages du Programme national de bourses offert par le Ministère de l'éducation de la République argentine.

Australie

Dans une note verbale datée du 29 juin 2000, le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de l'ONU que le programme australien d'aide à la formation, géré par l'Agence australienne de développement international (AusAID), inclut le programme australien de bourses pour le développement, qui offre des bourses complètes (couvrant les frais d'étude et une allocation) à des candidats de pays en développement pour leur permettre d'étudier dans des établissements d'enseignement australiens. L'Australie offre également des bourses complètes à des étudiants originaires des petits États insulaires de la région du Pacifique Sud dans le cadre de son programme régional de bourses, valables uniquement pour des établissements de la région du Pacifique Sud.

* A/55/150.

Les bourses ci-après sont offertes aux habitants des territoires non autonomes :

Nouvelle-Calédonie

Dix-neuf étudiants originaires de Nouvelle-Calédonie font actuellement des études dans des établissements australiens, au titre du programme australien de bourses pour le développement. Ces étudiants suivent principalement des cours au niveau du premier cycle, du certificat et du diplôme.

Six nouvelles bourses – soit le même nombre que les années précédentes – dans le cadre de ce programme seront offertes en 2001 à des étudiants de la Nouvelle-Calédonie. L'assistance sera axée sur un programme intensif de formation professionnelle en anglais à l'appui de la formation spécialisée assurée en Nouvelle-Calédonie par la Chambre de commerce et d'industrie, le Collège agricole de la Province du Nord et l'École de tourisme et d'hôtellerie.

Tokélaou

Un étudiant des Tokélaou suit actuellement des cours du niveau de la maîtrise en Australie, au titre du programme australien de bourses pour le développement, tandis que cinq étudiants sont actuellement inscrits dans diverses institutions des îles Fidji, dans le cadre du programme régional.

L'aide à l'éducation apportée aux Tokélaou se poursuivra dans le cadre du programme régional. L'accent sera mis sur le premier cycle et la formation professionnelle. L'Australie examinera avec la Nouvelle-Zélande les possibilités de coopération pour offrir des bourses à des étudiants des Tokélaou.